Image not found or type unknown

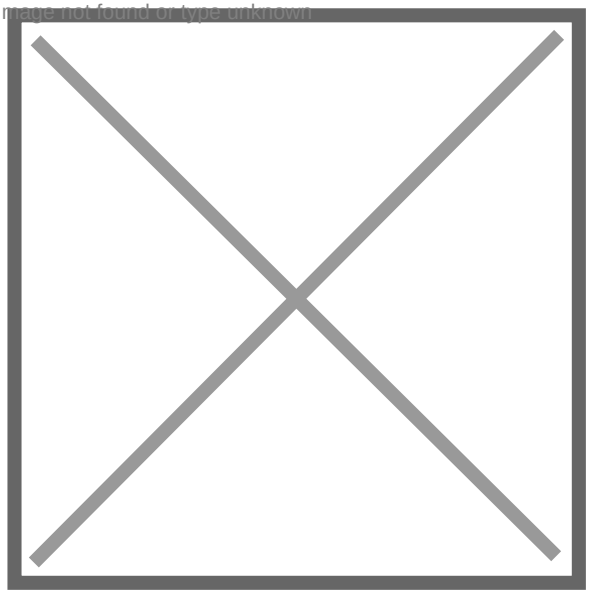

Le papa de ma fille a eu un refus de visa

Par **tamaca**, le **28/04/2009** à **21:11**

Bonjour,Je viens vers vous car apres 5 mois de démarche pour faire rentrer le Papa de Margot en france je n'aboutis a rien ....
De nationalité sénégalaise en situation réguliere au moment de son départ pour la sénégal (départ le 15 novembre 2008)
à cette date il etait en récipissé de premiere demande de carte de séjour visite ANAEM faite le 14 octobre 2008 timbres fiscaux (275 €)payé pour obtention de sa carte de séjour (justificatif possible) Le 28 novembre 2008 il demande a l'ambassade de France a dakar un visa retour en tant que pere d'enfant français et la le couperet tombe refus papa d'une petite Margot née le 25 juin 2008 à reims (elle a son certificat de nationalite française fait au tgi de Reims) elle aura 10 mois ce mois ci . Il avait fait une reconnaissance anticipée de cette petite fille en janvier 2008 .nous avons fait un recours à Nantes toujours pas de Retour , un refere suspension qui a été rejete des recours gracieux qui non pas aboutit ... Aujourd'hui si je ne bouge pas le papa de ma fille ne rentrera jamais d'autant plus qu'ici en France son employeur l'attend (contrat en cdi comme agent de sécurite sur reims) . J'espere que ce message ne restera pas sans retour car la politique d'immigation se durcit et ma fille et son pere ont des droits celui de vivre ensemble .

Par **citoyenalpha**, le **01/05/2009** à **22:26**

Bonjour

Avez vous saisis la commission des recours contre les refus de délivrance de visa à Nantes?

si oui vous devez saisir le conseil d'état pour abus de pouvoir et demander l'annulation de la

décision de refus de visa. Vous pourrez demander des dommages intérêts ainsi que le remboursement des frais. Attention quand je dis "vous" je parle du père.

Renseignez vous auprès du bureau de l'aide juridictionnelle auprès du conseil d'état

N° standard 01 40 20 80 00

Restant à votre disposition.

Par **tamaca**, le **02/05/2009** à **15:12**

Bonjour merci pour votre reponse tout ca est deja en cours nantes et conseil d'etat aussi

Par **citoyenalpha**, le **02/05/2009** à **16:51**

Alors il vous faut attendre la décision du conseil d'état.
Il était fort peu prudent de quitter le territoire alors qu'au retour le visa serait expiré et qu'une carte temporaire n'est été délivré.

Enfin il faut malheureusement attendre la décision de justice. Où en est l'instruction de sa demande de carte temporaire?

Restant à votre disposition

Par **tamaca**, le **02/05/2009** à **18:13**

tout est arrete ici en france depuis le 5 janvier 2009 je suis en train de preparer les papiers pour le mariage c'est tres long je commence a perdre courage j'ai l'impression qu'il rentrera jamais mais ce qui me surprends c'est que depuis son depart il envoie des western union et personne n'en tient compte

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés